

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 FEVRIER 2010**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil dix, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mil dix, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, MM. MOUGENOT, RICHARD, Maire-Adjoints ; Mmes COQUERELLE, LAFAYE, RICHARD ALAOUI, M. ARINI, Mme CLAIREAUX, M. AYARI, Mme CHAHID, MM. ROURE, SOMMA, COLSON, GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, RAUSCHER, ESCLATTIER, MM. BOUTIFFARD, CAILLET, Mmes CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, MM. DIAS, DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : Mme BAILLET, M.A. à M. BABÉ, M.A. ; Mme MÜHLMANN, M.A. à M. DANLOS, M.A. ; M. TESSIER, C.M.D. à M. BERARD DE MALAVAS, M.A. ; M. DJELLAB, C.M.D. à Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> M.A. ; Mme HURTAULT, C.M.D. à Mme LAFAYE, C.M.D. ; Mme LECHARNY, C.M.D. à M. ROURE, C.M.D. ; M. JEHANIN, C.M.D. à Mme CAM, M.A. ; M. DJEDOU, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

\*

\* \*

- DESIGNER Mlle Zohra ZIANE pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- ATTRIBUE, suite au tremblement de terre en Haïti, deux subventions exceptionnelles à :
  - . l'association « L'Oiseau Mouche » pour l'achat et la distribution de médicaments anti-gangrène d'un montant de 2 000 €,
  - . l'association des « Franco-Haïtiens et Amis d'Haïti » pour la construction d'un dispensaire à Gressier d'un montant de 8 000 €.

Ces deux subventions incluent l'ensemble des dons des Asniérois recueillis à l'occasion de la soirée « 1000 bougies pour Haïti », ceux reçus lors des après-midi des vœux, ou déposés dans les urnes installées à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes, et le produit des quêtes effectuées lors des mariages qui ont été célébrés au cours du mois de janvier 2010.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- APPROUVE les procès-verbaux des Séances du Conseil Municipal du 24 novembre et 17 décembre 2009.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
  1. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DE L'APPARTEMENT, SIS 48 RUE DE CHANZY A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE MADAME SYLVIE FONTAINE.
  2. BAIL DE LOCATION DES LOCAUX A USAGE DE LOGEMENT-FOYER MIS A LA DISPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, 12 RUE DU CHATEAU.
  3. BAIL DE LOCATION DES LOCAUX A USAGE DE LOGEMENT-FOYER MIS A LA DISPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, 11 RUE DE LA CONCORDE.
  4. A 9. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  10. FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANS ET COMMERÇANTS PARTICIPANT AU MARCHE TRADITIONNEL DE NOËL DU 17 AU 23 DECEMBRE 2009 DANS LE SQUARE DU MARECHAL LECLERC A ASNIERES-SUR-SEINE.

11. DESIGNATION DU CABINET ERIC VEVE ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MME TACQUARD DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES CONTRE LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF REJETANT SA DEMANDE D'ANNULATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 2007 LA RADIANT DES CADRES POUR ABANDON DE POSTE.
  12. DESIGNATION DU CABINET ERIC VEVE ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MME TACQUARD DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LA DECISION IMPLICITE DE REJET DE LA VILLE DE LUI VERSER DES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHOMAGE.
  13. DESIGNATION DU CABINET ERIC VEVE ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR LA SOCIETE BALAS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LE MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL.
  14. DESIGNATION DU CABINET ERIC VEVE ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MME ROCHMAN DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES CONTRE LE JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES EN DATE DU 17 MARS 2009.
  15. FIXATION DES TARIFS DES TOURS DE MANEGE DE LA GRANDE ROUE INSTALLEE DU 9 AU 27 DECEMBRE 2009, SQUARE DU MARECHAL LECLERC A ASNIERES-SUR-SEINE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE NOËL.
  16. A 26. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  27. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 71 AVENUE GABRIEL PERI.
  28. ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE DANS LE CADRE DU SALON ARTISTIQUE « ARTS-SUR-SCENE »
  29. BAIL DE LOCATION DES LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE MEDICO-PSYCHOPEDAGOGIQUE « GASTON BERGER », 26 RUE DES CHAMPS.
  30. A 42. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  43. PASSATION D'UN CONTRAT DE PRET MULTI INDEX D'UN MONTANT DE 1 250 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE DESTINE A FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT EN 2009.
  44. PASSATION D'UN CONTRAT DE PRET MULTI INDEX D'UN MONTANT DE 4 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE DESTINE A FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET VILLE EN 2009.
- PREND ACTE de la communication du Maire sur la liste des marchés à procédure adaptée conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 25 novembre et le 31 décembre 2009.
  - PREND ACTE de la communication sur les rapports relatifs aux affaires étudiées par les commissions thématiques municipales au titre de l'année 2009.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

- DEBAT et PREND ACTE des orientations générales qui doivent conduire à la préparation du Budget Primitif 2010, telles que le Maire les a exposées en séance (*application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3500 habitants*).

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **FINANCES**

- FIXE, à compter du mois de janvier 2010, la tarification des insertions publicitaires dans les publications municipales éditées par la Ville.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **MARCHES PUBLICS**

- AUTORISE le Maire à signer les marchés pour l'acquisition des fournitures et des prestations d'alimentation générale nécessaires aux services municipaux. Le montant annuel des huit lots composant ces marchés est estimé à 287 000 € H.T. minimum et 814 000 € H.T. maximum.
- AUTORISE le Maire à signer les six lots composant le marché pour l'acquisition de papier nécessaire au fonctionnement des services (économat, imprimerie) et des secteurs scolaire et périscolaire dont le montant total annuel est fixé à 39 600 € H.T. minimum et 142 700 € H.T. maximum.
- AUTORISE le Maire à signer le marché pour l'acquisition de documents pour les médiathèques municipales. Le montant global des dix lots composant ce marché est évalué à 100 000 € T.T.C. minimum et 400 000 € T.T.C. maximum.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **VIE ASSOCIATIVE**

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la Ligue Nationale Contre le Cancer pour l'opération « Nager à contre cancer » qui sera organisée à la piscine municipale Franck Esposito le dimanche 28 mars 2010, d'un montant égal au montant des recettes des entrées effectuées ce jour-là.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- DECIDE d'approuver le nouveau règlement du Fonds Municipal d'Interventions (F.M.I.) qui détermine notamment les modalités d'attribution des aides financières aux commerçants et artisans du quartier Voltaire/Victoires pour la rénovation de leurs vitrines et la sécurisation de leurs équipements.

ELIT au scrutin proportionnel au plus fort reste les cinq délégués titulaires et les cinq délégués suppléants qui composeront, avec le Maire, Président de droit, la Commission municipale du F.M.I.

*Sont élus :*

*TITULAIRES* : - M. MOUGENOT

- Mme MERIC

- Mme MÜHLMANN

- Mme COQUERELLE

- M. CAILLET

*SUPPLEANTS* : - M. LASSERRE DE ROZEL

- M. GUILLARD

- M. DANLOS

- M. ROURE

- M. BOUTIFFARD.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **URBANISME**

- APPROUVE la modification du Plan Local d'Urbanisme qui intègre les modifications apportées à la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 16 novembre au 17 décembre 2009. Elle permet notamment la prise en compte du développement durable et de différents projets d'aménagements de la Ville (rénovation urbaine des Hauts d'Asnières, les ZAC Asnières Bords de Seine et Parc d'Affaires, la promenade bleue et le site de la Banque de France).

- APPROUVE le principe de déclassement du domaine public de la Ville d'une partie de la parcelle cadastrée A n° 339 affectée à la résidentialisation de l'immeuble des Eglantines,  
 ACTE le principe de sa cession à la SA HLM FRANCE HABITATION pour la réalisation de cette résidentialisation et  
 AUTORISE, dans l'attente du déclassement et de la cession, la SA HLM FRANCE HABITATION à déposer la demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de résidentialisation par délégation du propriétaire.
- ATTRIBUE à la SA HLM OSICA une subvention d'investissement de 688 087 € pour le financement de la construction de 17 logements PLUS et 4 logements sociaux PLAI sur le site CREICA/Frères Chausson. Son versement s'effectuera en trois échéances : 250 000 € en 2010, 238 087 € en 2011 et 200 000 € en 2012.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **HABITAT**

- DECIDE de modifier la délibération du 24 septembre 2009 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SA HLM FRANCE HABITATION au titre de l'opération de réhabilitation de la Résidence Asnières 02, située 75 à 81 rue des Mourinoux, 18 à 28 rue du 18 juin 1940 et 12 à 18 rue Neuve des Mourinoux,  
 lui ACCORDE la garantie communale pour le remboursement d'un emprunt Eco-Prêt d'un montant de 2 542 000 € nécessaire pour la réalisation de cette opération de réhabilitation de 164 logements et dont le taux annuel est désormais fixé à 1,90 % et,  
 ANNULE la délibération du 24 septembre 2009 sus indiquée.
- DECIDE de modifier l'article 2 de la délibération du 23 juin 2008 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt et à l'attribution d'une subvention de surcharge foncière et d'équilibre à la SA IMMOBILIERE MOULIN VERT au titre de l'opération d'acquisition en VEFA de quatre logements PLS situés 39 boulevard Voltaire. Cette modification porte sur la nature et le montant de deux prêts, l'un PLS FONCIER de 151 082 € et l'autre PLS BATIMENT de 419 673 € pour la réalisation de cette opération.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **RESSOURCES HUMAINES**

- DECIDE de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir le remboursement de l'indemnité exceptionnelle versée aux agents municipaux de la Ville pour les heures supplémentaires effectuées au sein du centre municipal de vaccination contre la grippe A,

FIXE la majoration des taux d'heures supplémentaires comme suit :

- . pour les heures effectuées entre 7 heures et 22 heures, la rémunération horaire est multipliée par 1,25,
- . pour les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures ou effectuées le dimanche ou un jour férié, la rémunération horaire est multipliée par 2,5.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **AFFAIRES GENERALES**

- DECIDE d'arrêter les cartes stratégiques de bruit pour le territoire de la commune d'Asnières-sur-Seine qui établissent une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et des installations industrielles classées soumises à autorisation.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **QUESTION ORALE**

- ENTEND la réponse donnée à la question d'un Conseiller Municipal concernant les mesures prises par la municipalité pour lutter contre l'insécurité, notamment contre la délinquance des mineurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 01h00.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le DIX FEVRIER DEUX MIL DIX*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



**Sébastien PIETRASANTA**